

n°31

Date de publication
05 octobre 2022

Date d'observation
03 octobre 2022

Grandes cultures



À retenir cette semaine

- **Colza**

- Les parcelles de colza poursuivent rapidement leur développement dans un climat à nouveau doux et sec ces derniers jours. Les stades varient de 4 feuilles à 10 feuilles avec des levées globalement régulières.
 - Charançon du bourgeon terminal: quelques captures non significatives. A surveiller.
 - Tenthrede de la rave : à surveiller pour les parcelles n'ayant pas encore atteint le stade 6 feuilles.
- Quelques observations de noctuelles terricoles, de punaises ou encore de taupins sont à signaler dans des parcelles hors réseau.



Crédit: photo : Réseau des Chambres d'Agriculture



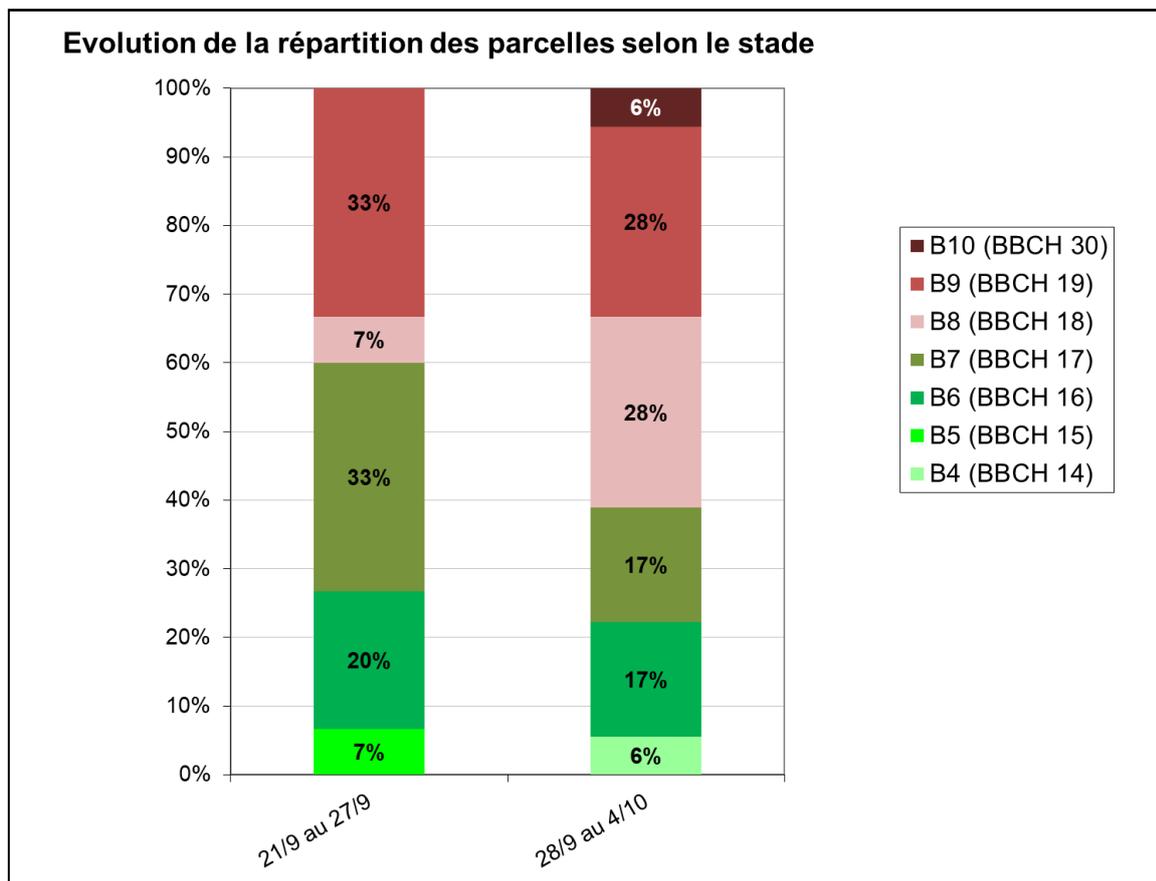


Réseau 2022-2023

Le réseau est à ce jour composé de 16 parcelles qui ont toutes fait l'objet d'une observation cette semaine :

- 11 parcelles dans l'Allier (03)
- 5 parcelles dans le Puy-de-Dôme (63)

Stade des colzas



Parmi les 16 parcelles observées, on compte :

- 1 parcelle à 4 feuilles vraies (stade B4 ou BBCH 14) ;
- 2 parcelles à 6 feuilles vraies (stade B6 ou BBCH 16) ;
- 3 parcelles à 7 feuilles vraies (stade B7 ou BBCH 17) ;
- 5 parcelles à 8 feuilles vraies (stade B8 ou BBCH 18) ;
- 4 parcelles à 9 feuilles vraies (stade B9 ou BBCH 19) ;
- 1 parcelle à 10 feuilles vraies (stade B10 ou BBCH 30)

Observations ravageurs

- Charançon du bourgeon terminal (CBT)

Reconnaissance

Le CBT adulte mesure de 2.5 à 3.7 mm. Corps brillant et noir avec une pilosité courte clairsemée. Tâches latérales blanches entre le thorax et l'abdomen. Extrémités des pattes rouges.



Charançon du bourgeon terminal (Terres Inovia)



Baris (Terres Inovia)

Attention à ne pas confondre le CBT avec le baris des crucifères. Le baris présente un rostre beaucoup plus recourbé et sa nuisibilité pour la culture n'est pas avérée.

Période de risque : Du développement des premières larves jusqu'au décolllement du bourgeon terminal. La lutte contre les larves étant impossible, **c'est l'arrivée des adultes qui va déclencher le début de la période de risque**. La cuvette jaune est indispensable pour effectuer ce piégeage. Les vols de CBT peuvent avoir lieu de fin septembre à l'entrée de l'hiver.

Seuil indicatif de risque : Aucun seuil pour ce ravageur.

La seule présence des adultes sur les parcelles, détectée par les captures dans les pièges sur végétation constitue un risque pour la culture. En effet, 10 à 15 jours après les premières captures, les femelles sont aptes à pondre. Les larves peuvent migrer des pétioles vers les cœurs et occasionner des dégâts importants par destruction du bourgeon terminal. Le risque de destruction du bourgeon terminal est d'autant plus élevé que le développement végétatif automnal est faible. **Attention, la simple présence du ravageur n'est pas le seul indicateur à prendre en compte ! (cf guide d'aide à la décision en annexe 2).**

Observation

3 parcelles sur 16 suivies indiquent la présence de charançons du bourgeon terminal. Les captures sont comprises entre 1 et 3 insectes avec une moyenne autour de 2 individus par cuvette.

 Rappel semaine précédente : 1.5 individus en moyenne sur 2 parcelles (min : 1 et max : 2)

Analyse du risque

Nous enregistrons de nouvelles captures cette semaine mais ces dernières ne sont pas significatives. Les conditions météo actuelles incitent à la prudence et peuvent provoquer un vol massif dans les jours à venir.

On considéra que le risque est faible à l'échelle du réseau.



- **Tenthrede de la rave**

Reconnaissance



Tenthrede à l'état adulte (gauche) et larvaire (droite) (crédit : Terres Inovia)

La tenthrede est un hyménoptère qui à l'état adulte mesure 7 à 8 mm, présente un corps jaune orangé, à tête noire et aux ailes membraneuses. La larve mesure 20 à 50 mm. Elle est translucide, grisâtre voire verdâtre. Elle prend un aspect noirâtre en fin de développement et devient nuisible pour la culture en dévorant les feuilles.

Période de risque : de la levée jusqu'à 6 feuilles.

Seuil indicatif de risque : ¼ de la surface foliaire détruite.

Observations

Aucune parcelle au sein du réseau ne signale la présence de l'insecte

→ Rappel semaine précédente : Aucune parcelle

Aucune parcelle ne signale la présence de larves sur plante.

→ Rappel semaine précédente : Aucune parcelle

Analyse de risque

Les signalements sont à ce jour inexistants. Les dégâts de tenthredes peuvent évoluer extrêmement vite. Une observation quotidienne est obligatoire dès que l'on constate la présence de larves sur les plantes.

⇒ On considèrera que le risque est faible à l'échelle du réseau pour les parcelles n'ayant pas encore atteint le stade 6F.

⇒ Pour les parcelles ayant dépassé ce stade, le risque est terminé.



Autres ravageurs

- **Pucerons verts du pécher**

1 signalement au sein du réseau à une hauteur moyenne de 20% des plantes touchées en cœur de parcelle

Des observations de dégâts de **noctuelles, taupins et punaises** sont à signaler dans des parcelles hors réseaux. Pour plus d'informations, vous pouvez consulter ces articles sur notre site Terres Inovia :

→ <https://www.terresinovia.fr/-/les-ravageurs-secondaires-a-l-automne>

→ <https://www.terresinovia.fr/-/des-infestations-de-punaises-des-cereales-possibles-localement-en-phase-d-installation-des-colzas>

→ <https://www.terresinovia.fr/-/enquete-de-surveillance-punaises-des-cereales>

ANNEXE 1 : Note Nationale – Biodiversité – Ver de terre

https://draaf.auvergne-rhone-alpes.agriculture.gouv.fr/IMG/pdf/bsv-biodiv_note_nationale_vdt_vf.pdf

ANNEXE 2 : Tous les colzas ne sont pas égaux face au charançon du bourgeon terminal !

Tous les colzas ne présentent pas la même sensibilité aux dégâts de ravageurs. L'observation de ses parcelles et cuvettes jaunes, des réseaux d'observation comme le BSV permettent de décider s'il est opportun de protéger la culture ou non contre le charançon du bourgeon terminal.

Surveiller l'activité du charançon du bourgeon terminal

La cuvette jaune permet de détecter l'arrivée du charançon dans sa parcelle mais contrairement à certaines idées reçues, il n'existe pas de relation entre le nombre d'individus capturés et les dégâts. Il peut exister une forte variabilité de piégeage au sein d'une même parcelle, notamment lorsque les conditions ne sont pas favorables à un vol franc et massif. Il est dans ce cas préférable de suivre en plus des pièges dans ces parcelles, un réseau de piégeage comme le BSV qui permet d'établir une dynamique de vol à l'échelle d'un territoire et de positionner au mieux la protection insecticide, si elle est nécessaire.

La dynamique de croissance durant l'automne jusqu'en entrée hiver est déterminante

Le risque charançon du bourgeon terminal est réduit sur un colza suffisamment développé qui pousse au cours de l'automne jusqu'à l'entrée de l'hiver.

La couleur du colza, la qualité de l'enracinement et la disponibilité en azote permettent d'évaluer sa capacité à poursuivre sa croissance.



Evaluer l'état de la parcelle de colza, en mesurant la biomasse en kg/m² ou g/plante, permet de savoir si le colza sera capable de **pousser durant l'automne** et faire face à une attaque de charançon. C'est la combinaison de cet état agronomique et de la présence du ravageur qui permet d'évaluer le risque à la parcelle.

Raisonner les interventions en consultant le bulletin de santé du végétal (BSV) ou tout autre réseau de piégeage, qui vous renseignera sur la dynamique des vols et dans certaines régions, sur les risques d'entrée en ponte.

Ci-dessous un tableau simplifié de la règle de décision qui évalue le risque charançon du bourgeon terminal.

Retrouver la règle de décision dans son intégralité sur www.terresinovia.fr

Risque historique	Risque agronomique	Indication de risque
Fort (attaques nuisibles fréquentes)	Biomasse < 25g/pied (800 g/m ^{2*}) OU Croissance limitée (rougissement, faible disponibilité en azote, mauvais enracinement ...) OU Reprise intermédiaire à tardive	Risque fort
	Biomasse > 25 g/pied (800 g/m ^{2*}) ET Croissance continue sans faim d'azote (pas de rougissement, disponibilité en azote, bon enracinement) ET Reprise précoce	Risque moyen
Faible (pas d'historique d'attaque ou attaque nuisible très rare)	Biomasse <20-25 g/pied (600 - 800 g/m ^{2*}) OU Croissance limitée (rougissement, faible disponibilité en azote, mauvais enracinement ...)	Risque moyen
	Biomasse > 25 g/pied (800 g/m ²) ET Croissance continue sans faim d'azote (pas de rougissement, disponibilité en azote, bon enracinement)	Risque faible

Fin octobre il faudra évaluer le risque larves de grosse altise. Il existe une méthode très simple à généraliser : la méthode Berlèse. Cette dernière consiste à laisser sécher les plantes de colza et à attendre que les larves quittent les plantes.

Mode opératoire : prélever 30 plantes, couper les limbes des plantes en conservant la nervure centrale, disposer les plantes sur un grillage au-dessus d'une bassine remplie d'eau et de mouillant, placer les dispositifs dans une pièce bien chauffée pendant au moins 10-15 jours, le temps que les plantes sèchent et que les larves en sortent, compter le nombre de larves tombées dans les bassines tous les 2-3 jours et les en sortir pour éviter de les compter 2 fois, arrêter les comptages quand plus aucune larve ne sort depuis 3-4 jours.

Terres Inovia

Pour en savoir plus, EcophytoPIC, le portail de la protection intégrée :
<http://grandes-cultures.ecophytopic.fr/grandes-cultures>

Publication hebdomadaire. Toute reproduction même partielle est soumise à autorisation

Directeur de publication : Gilbert GUIGNAND, Président de la Chambre Régionale d'Agriculture Auvergne-Rhône-Alpes

Coordonnées du référent : François Roudillon (CA03) froudillon@allier.chambagri.fr, 04 70 48 42 42

À partir d'observations réalisées par : des coopératives et négoce agricoles, des instituts techniques, des Chambres d'Agriculture de la région Auvergne-Rhône-Alpes, des lycées agricoles et avec la participation des agriculteurs.

Ce BSV est produit à partir d'observations ponctuelles. Il donne une tendance de la situation sanitaire régionale, celle-ci ne peut pas être transmise telle quelle à la parcelle. Pour chaque situation phytosanitaire, les producteurs de végétaux, conseillers agricoles, gestionnaires d'espaces verts ou tous autres lecteurs doivent aller observer les parcelles ou zones concernées, avant une éventuelle intervention. La Chambre régionale dégage toute responsabilité quant aux décisions prises par les agriculteurs concernant la protection de leurs cultures.

Action du plan Ecophyto piloté par les ministères en charge de l'agriculture, de l'écologie, de la santé et de la recherche, avec l'appui technique et financier de l'Office Français de la Biodiversité"

